

# Recommandations de l'OMS concernant les femmes enceintes et l'accouchement

Recommandations basées sur les informations disponibles sur le site de l'OMS au 12/04/2020 et qui sont susceptibles d'évoluer. Nous vous invitons à les consulter régulièrement.

<https://www.who.int/fr/news-room/q-a-detail/q-a-on-covid-19-pregnancy-childbirth-and-breastfeeding>

Toutes les femmes enceintes, y compris celles dont l'infection par le virus de la COVID-19 est confirmée ou soupçonnée, ont droit à des soins de qualité avant, pendant et après l'accouchement. Cela englobe les soins prénatals, les soins aux nouveau-nés, les soins postnatals et les soins de santé mentale.

Pour une expérience positive et sans risque de l'accouchement, il faut:

- Être traitée avec respect et dignité ;
- Être accompagnée par la personne de son choix pendant l'accouchement ;
- Une communication claire de la part du personnel de la maternité ;
- Des solutions adaptées pour soulager la douleur ;
- De la mobilité pendant le travail, si possible, et la possibilité de choisir la position dans laquelle accoucher.

En cas d'infection ou de suspicion d'infection par le virus de la COVID-19, les agents de santé doivent prendre toutes les précautions qui s'imposent afin de réduire les risques d'infection pour eux-mêmes et pour les autres, notamment en suivant une bonne hygiène des mains et en utilisant des vêtements de protection appropriés tels que gants, blouse et masque.

## La COVID-19 peut-elle se transmettre d'une femme à son enfant à naître ou à son nouveau-né ?

Nous ne savons toujours pas si une femme enceinte ayant la COVID-19 peut transmettre le virus au fœtus pendant la grossesse ou au bébé pendant l'accouchement. À ce jour, la présence du virus n'a pas été constatée dans les échantillons de liquide amniotique ou de lait maternel.

## Les femmes enceintes chez qui la présence du COVID-19 est suspectée ou confirmée doivent-elles accoucher par césarienne ?

Non. Selon l'OMS, les césariennes ne doivent être pratiquées que si elles sont justifiées pour des raisons médicales. Le mode d'accouchement doit être individualisé et reposer sur les préférences de la femme, ainsi que sur les indications obstétricales.

## Puis-je toucher mon nouveau-né et le prendre dans mes bras si j'ai la COVID-19 ?

Oui. Un contact étroit et un allaitement maternel exclusif et précoce aident le nouveau-né à bien se développer.

On doit vous aider à allaiter votre bébé en toute sécurité, en respectant les règles d'hygiène respiratoire.

Vous devez vous laver les mains avant de toucher le bébé et après, et garder toutes les surfaces propres.

## Les femmes touchées par la COVID-19 peuvent-elles allaiter ?

Oui. Les femmes touchées par la COVID-19 peuvent allaiter si elles le souhaitent.

Penser à bien respecter les règles d'hygiène respiratoire, pendant l'allaitement, porter un masque, si possible.

Se laver les mains avant de toucher le bébé et après.

Nettoyer et désinfecter régulièrement les surfaces qu'elles ont touchées.